

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2023.06.08  
Séance du 23 Novembre 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	20 Novembre 2023
	- présents	: 14	
	- excusée	: 1	

L'an deux mil vingt trois le vingt trois novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.  
Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.  
Excusée : Françoise GUERRIERI

Jocelyne MONTET a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Convention avec l'Académie de Clermont  
Ferrand dans le cadre du fonds d'innovation  
pédagogique**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'Académie de Clermont Ferrand concernant l'attribution à notre Commune d'une aide de 7 000 € dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Notre commune est une commune rurale, éloignée des sites artistiques et culturels. Il existe une inégalité face à la culture d'un enfant à l'autre pour des raisons socio culturelles, géographiques, territoriales... et donc l'impossibilité pour certains parents de faire découvrir à leurs enfants des lieux culturels et artistiques.

Cette subvention va permettre à tous les enfants d'avoir accès aux domaines artistiques et culturels en faisant découvrir aux élèves différentes formes d'approches culturelles (ex : théâtre, cirque, arts graphiques, comédies musicales...).

Invité à se prononcer sur ce projet de convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Approuve le projet de convention avec l'Académie de Clermont Ferrand relative au fonds d'innovation pédagogique telle que présentée par Mme le Maire,
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 27 Novembre 2023 et publication le 27 Novembre 2023

Caroline DI VINCENZO



Maire de La Chapelle d'Aurec

**AR Prefecture**

043-214300584-20231123-DELI\_2023\_06\_08-DE  
Reçu le 27/11/2023